

**Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie**
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL**

**DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE**

SEANCE DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

Nombre de membres

**En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 23**

L'an deux mille dix-sept le neuf février, à seize heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET. Les convocations ont été envoyées le deux février deux mille dix-sept.

**Convocation envoyée le
2 février 2017**

Etaient présents :

Gérard DAUDET, Joëlle PAUL, Patrick COURTECUISSÉ, Frédéric MASSIP, Adeline HUGUES, Jacqueline JOUVE, Laurence CHABAUD-GEVA, Claire ARAGONES, Marie-Paule GHIGLIONE, Félix BOREL, Patricia PHILIP, Yves BAYON-DE-NOYER, Christian LEONARD, Patrick SINTES, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Nicole GIRARD, Jacques NICOLAS, Jacqueline COMBE, Isabel CASTEAU, Jean-Daniel DUVAL, André ROUSSET, Blaise DIAGNE, Sébastien VINCENTI.

QUESTION N°2

OBJET :

**DEBAT SUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)**

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Jean-Claude BOUCHET représenté par Patrick COURTECUISSÉ
René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP
Christian ROYER représenté par Jacques NICOLAS
Bruce BREPSON représenté par Jacqueline COMBE
Jean GREGOIRE représenté par Isabel CASTEAU

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) :

Magali BASSANELLI, Pierre GONZALVEZ, Robert DONNAT, Claude CLARETON, Denis SERRE, Marie-Laure COURBET, Alain RICAUD, Pierre MOLLAND, Philippe AUPHAN, Jean BRIEUSSEL

Secrétaire de séance : Joëlle PAUL

EXPOSE

Par délibération n°2 du 23 octobre 2013, le Conseil syndical du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a prescrit la révision SCOT du bassin de vie de Cavailhon, Crustellet, l'Isle sur la Sorgue.

Conformément à l'article L.143-18 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil syndical sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du futur SCOT.

Ce débat ne sera pas entériné par un vote. La présente communication au Conseil doit permettre à l'ensemble des conseillers syndicaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement et des objectifs de la révision du SCOT.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PADD dans sa version complète et définitive. Toutefois, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux du SCOT et à l'élaboration de l'ensemble des pièces du document qui sera soumis à l'Arrêt.

Le projet stratégique du SCOT vise en premier lieu à consolider les valeurs patrimoniales, la haute qualité paysagère et environnementale du territoire, lui permettant de se différencier des territoires urbains voisins.

La seconde grande ambition du projet est la dynamisation économique du territoire en confortant tous les moteurs fondant son potentiel de développement :

- L'économie résidentielle au travers de la poursuite du développement démographique;
- L'économie productive au travers d'une réponse adaptée aux besoins des entreprises et des exploitations agricoles;
- L'économie touristique par la valorisation de l'ensemble des composantes patrimoniales (urbaines, agricoles et naturelles)

Nous avons voulu un PADD qui se recentre sur les forces de ce territoire afin de faire émerger une ligne directrice claire pour les 20 années à venir : il s'agit pour nous de conjuguer dynamisme et qualité territoriale.

La structure du PADD ainsi proposé repose sur **4 axes stratégiques principaux** :

1 Consolider la qualité paysagère, patrimoniale, naturelle et environnementale du territoire

- 1.1 Préserver les richesses écologiques et paysagères, fondement du cadre de vie
- 1.2 Gérer durablement les ressources naturelles
- 1.3 Intégrer les risques dans l'aménagement du territoire et protéger les populations
- 1.4 Limiter les pollutions et les nuisances

2 Organiser le développement urbain par un maillage territorial équilibré

- 2.1 Consolider et poursuivre la dynamique d'accueil de population
- 2.2 Consolider une armature territoriale diversifiée
- 2.3 Offrir un habitat adapté à la diversité des besoins du bassin de vie

3 Dynamiser l'économie territoriale

- 3.1 Valoriser la diversité des potentialités du territoire en confortant les moteurs de développement résidentiels et productifs
- 3.2 Préserver durablement le potentiel de production agricole et soutenir l'activité
- 3.3 Valoriser le potentiel de développement touristique et de loisirs
- 3.4 Organiser l'accueil des activités en cohérence avec le positionnement économique territoire
- 3.5 Moderniser l'armature commerciale en consolidant l'existant

4 Limiter les besoins en déplacement et diversifier l'offre de mobilité

- 4.1 Promouvoir un urbanisme de proximité
- 4.2 Renforcer l'offre de mobilités alternatives
- 4.3 Poursuivre la modernisation du réseau routier
- 4.4 Limiter les besoins de mobilité par le développement des e-services

Monsieur le Président déclare le débat ouvert et invite les membres de l'assemblée à s'exprimer sur les orientations générales du PADD.

Frédéric MASSIP indique que le projet du PADD lui convient en tout point, notamment sur le secteur de Coustellet qui est une porte d'entrée sur le Luberon.

Laurence CHABAUD GEVA partage le fait que le SCOT s'affirme sur les valeurs qui forgent la qualité du cadre de vie et de l'environnement du SCOT tout en ayant une vision dynamique de son développement économique.

Gérard DAUDET précise que ces notions sont partagées par l'ensemble des élus du SCOT, signe de l'intérêt et d'une vision commune du territoire.

Jean Daniel DUVAL souhaite que les communes puissent garder une certaine souplesse dans l'application du SCOT qui est là pour fixer un cadre général.

Yves BAYON DE NOYER se félicite que la dimension économique du territoire soit devenue une priorité au niveau du SCOT.

Patrick SINTES souhaite que les documents du SCOT, notamment les cartes, puissent déborder sur les territoires voisins afin de mettre en évidence les liens possibles.

Laurence CHABAUD GEVA demande à ce que la carte TVB soit actualisée conformément aux dernières données sur les ZNIEFF de la DREAL PACA.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.143-18 qui impose un débat au sein de l'organe délibérant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma,

Vu l'arrêté préfectoral n°1108 du 3 juin 1997 portant constitution du syndicat mixte pour la création et le suivi du SDAU de Cavaillon,

Vu la délibération n°2 du 23 octobre 2013 du Conseil syndical du SCOT approuvant la mise en révision du SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue et fixant les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération n°1 du 9 février 2017 du Conseil syndical du SCOT approuvant l'installation de nouveaux membres,

Le Comité syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue.

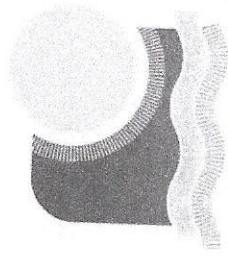
SCOT

Pour extrait conforme,

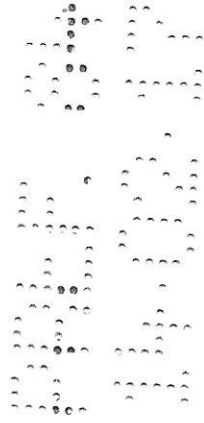
Cavaillon, le 10 février 2017

Gérard DAUDET
Président

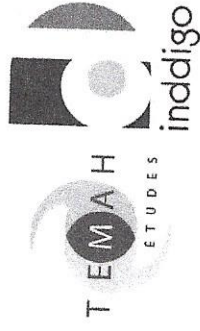




Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavailhon, Coustellet
L'isle sur la Sorgue



TERCIA
consultants



SCoT du Bassin de vie de Cavailhon,
Coustellet, Isle sur la Sorgue

PROJET d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLES